

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA BRIE BOISEE  
en date du  
Lundi 17 Octobre 2011 à 21 H 00**

L'an deux mille onze, le 17 Octobre à vingt et une heures,  
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,  
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,  
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

*Pour la Commune de FAVIERES,*  
Monsieur Morad FENNAS, Madame Josette LAUTIER, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur  
Philippe MURO.

*Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,*  
Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Martine FITTE-REBETE, Madame  
Geneviève GENDRE, Madame Mireille MUNCH.

*Pour la Commune de PONTCARRE,*  
Monsieur Bruno LACROIX, Monsieur Roland LEROY, Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Catherine  
TOURNUT, Madame Anne Marie VUILLAUME.

*Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,*  
Monsieur Philippe BAPTIST, Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Daniel CHEVALIER, Monsieur  
Franck PAILLOUX, Monsieur Jean Pierre SIVADIER.

*Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,*  
Madame Sophie AUBRADOUR, Monsieur Gérard DEBOUT, Madame Brigitte HAINSELIN, Monsieur  
Jean Pierre GILLET, Madame Laurence ORTEGA-MONTANT.

Etait absent excusé : Mme P. CHARBOIS.

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie  
Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.  
Elle désigne un Secrétaire de Séance : Monsieur Morad FENNAS accepte cette désignation.

Le Compte-rendu du Conseil du 19 Septembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Président propose de retirer de l'ordre du jour, les points relatifs à la voirie communautaire.  
A l'inverse, elle demande à l'assemblée de délibérer pour renouveler la convention de partenariat avec  
l'association « Nord Seine-et-Marne Initiatives ».

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA BRIE BOISEE  
en date du  
Lundi 17 Octobre 2011 à 21 H 00**

**I – Convention « Forestiers Juniors » année scolaire 2011-2012 :**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,

**Vu** le projet de convention de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France proposant le renouvellement pour l'année scolaire 2011-2012 du dispositif « Forestiers Juniors »

**Considérant** que les prestations proposées par l'Agence des Espaces Verts de la Région-Ile-de-France restent inchangées en terme de coût par prestation par rapport à l'année scolaire 2011-2012 soit 30 € par séance d'une demi-journée,

**Considérant** qu'un renforcement du nombre de prestations est souhaitable étant donné la demande existante,

**Vu** le Budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Article unique :** Le Président est autorisé à signer la convention relative au dispositif « Forestiers Juniors » avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France pour l'année scolaire 2011-2012.

**II – Décision modificative N° 3 :**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-29, L. 2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, et L.2313-1 et suivants,

**Vu** le Budget Primitif 2011 de la Communauté de Communes adopté par la délibération n° 14-2011 du 4 avril 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Article unique:** Adopte la décision modificative suivante :

Décision Modificative N° 3	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<i>FONCTIONNEMENT</i>		
D 6042 : Achat de prestations de services.		3 500,00 €
D 60632 : Fournitures petit équipement		2 300,00 €
D 6132 : Locations immobilières		2 000,00 €
D 6135 : Locations mobilières		6 000,00 €
D 61522 : Entretien bâtiment		9 000,00 €
D 61523 : Entretien voies et réseaux	- 10 000,00 €	
D 61551 : Entretien matériel roulant	- 3 000,00 €	
D 616 : Primes d'assurance		1 300,00 €
D 6226 : Honoraires		4 000,00 €
D 6232 : Fêtes et cérémonies		700,00 €
D 6237 : Publications		1 000,00 €
D 6261 : Frais d'affranchissement	- 2 500,00 €	
D 6281 : Concours divers		700,00 €
D 6413 : Rémunération Personnel	- 5 000,00 €	
D 6574 : Subvention Initiatives 77	- 10 000,00 €	
<i>Total</i>	- 30 500,00 €	30 500,00 €

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA BRIE BOISEE  
en date du  
Lundi 17 Octobre 2011 à 21 H 00**

**III – Portage des repas : tarifs :**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Vu la délibération n°12-2007 du Conseil de Communauté de Communes en date du 8 janvier 2007 fixant le tarif des plateaux repas livré à domicile,

Vu délibération n°55-2008 du Conseil de Communauté de Communes en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008 modifiant le tarif des plateaux repas livré à domicile,

Vu la délibération n°54-2009 du Conseil de Communauté de Communes en date du 7 décembre 2009 modifiant le tarif des plateaux repas livré à domicile,

**Considérant** que le service reste inchangé mais qu'il convient d'adapter les tarifs de vente afin de ne répercuter qu'en partie l'augmentation du prix d'achat au prestataire sélectionné par un marché public,

Vu le budget,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Article premier** : Le prix du plateau repas du midi, livré à domicile aux personnes âgées et/ou en difficultés qui le souhaitent, sur demande motivée est fixé à 5,30 € TTC, à compter du 31 octobre 2011.

**Article second** : Le prix du plateau repas du midi et du soir, livrés à domicile aux personnes âgées et/ou en difficultés qui le souhaitent, sur demande motivée, est fixé à 6,00 € TTC, à compter du 31 octobre 2011.

Madame le Président précise que cela revient à une augmentation de 10 centimes par repas et qu'une partie, seulement, de la hausse du prix d'achat des plateaux repas par la Brie Boisée au prestataire, a été répercutée. Elle rappelle également que les prix étaient stables depuis 2008 et ont évolué de 30 centimes en 4 ans soit beaucoup moins que l'inflation.

**IV – Assurance Groupe :**

Madame le Président expose :

- L'opportunité pour la Communauté de Communes de la Brie Boisée de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L.5211-1,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le décret n°98.111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurance des collectivités locales dans le Code des marchés Publics,

Vu le décret n°2006.975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**IV – Assurance Groupe (Suite) :**

**Article premier :** Charge le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs établissements publics territoriaux intéressés selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Régime du contrat : capitalisation

**Article 2 :** Autorise le Président à signer les conventions en résultant.

**V – Convention Nord Seine-et-Marne Initiatives :**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,

**Vu** la délibération n°52-2005 du Conseil de la Communauté de Communes en date du 7 novembre 2005 portant adhésion à la Plate-forme d'Initiative Locale Nord Seine-et-Marne,

**Vu** la délibération n°15-2010 du Conseil de la Communauté de Communes en date du 29 mars 2010 portant signature de l'avenant n°1 à la convention avec l'association « Nord Seine-et-Marne Initiatives »,

**Considérant** que cette association propose des prêts à taux zéro pour les entrepreneurs ayant des projets de création et de reprise d'entreprises,

**Considérant** que ce partenariat contribue au dynamisme du territoire et qu'à ce titre il convient de le renforcer,

**Considérant** que le coût annuel est de 2 500 € afin de participer au financement des frais de fonctionnement de l'association Nord Seine-et-Marne Initiatives,

**Vu** le Budget

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Article unique :** Le Président est autorisé à signer la reconduction pour la période 2011-2014 de la convention de partenariat avec l'association « Nord Seine-et-Marne Initiatives ».

**VI – Questions diverses :**

**Culture :** Monsieur Philippe MURO fait le point sur le festival de musique qui s'est terminé le 15 octobre à l'église de Villeneuve-le-Comte avec un concert de Gospel. Il se félicite du bon déroulé de ce festival et invite les élus à la représentation théâtrale qui aura lieu le samedi 19 novembre 2011 à 20h30 à la salle des fêtes de Ferrières-en-Brie. A propos de cette manifestation, il demande que les modalités d'acheminement du décor pour cette pièce de théâtre soient réglées au plus vite.

Il poursuit son intervention en rappelant que la Communauté de Communes doit prendre en compétences les manifestations culturelles « phares » de la Brie Boisée. Il souligne que 2012 sera une année de transition en raison de nombreuses indisponibilités de salles.

Il invite les membres du conseil au concert du nouvel an qui aura lieu cette année le 8 janvier 2012 à la salle des fêtes de Tournan-en-Brie (faute d'autres salles disponibles sur la Brie Boisée).

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA BRIE BOISEE  
en date du  
Lundi 17 Octobre 2011 à 21 H 00**

**VI – Questions diverses (Suite) :**

Commissions communautaires : Madame le Président informe les membres du conseil que les travaux menés dans les commissions vont reprendre. Elle présente les sujets principaux à traiter avec les élus référents de chaque commission.

Les dates des prochaines commissions :

- Commission jeunesse et sports : le mardi 8 novembre 2011 à 20h45 en Mairie de Ferrières-en-Brie
- Commission Urbanisme : le mardi 15 novembre à 20h45 en Mairie de Villeneuve-le-Comte
- Commission Culturelle : le mercredi 30 novembre à 20h45 en Mairie de Villeneuve-St-Denis.

Séjours : Madame Catherine TOURNUT demande à Madame le Président de bien veiller à ouvrir l'encadrement des séjours aux animateurs de toutes les communes. Madame le Président répond que, bien entendu, des animateurs peuvent faire partie de l'équipe d'encadrement des séjours.

Maisons de l'Environnement : Monsieur Daniel CHEVALIER indique qu'une consultation relative à la maîtrise d'œuvre du projet des Maisons de l'Environnement va être lancée prochainement. Monsieur Gérard DEBOUT précise que ce projet devra intégrer les « cabanons » prévus en forêt et qui seront situés entre les 2 Maisons de la Nature et de l'Environnement.

Madame le Président conclut le conseil communautaire et remercie les conseillers communautaires de leur présence. Elle rappelle que lors du prochain conseil, les élus seront amenés à se prononcer sur les prises en compétences de la culture et de la jeunesse et sports, déclarées d'intérêt communautaire.

La séance est levée à 21h30

PROCHAINS CONSEILS :

- LUNDI 7 NOVEMBRE 2011 à 21 H 00 en Mairie de Pontcarré
- LUNDI 5 DECEMBRE 2011 à 21 H 00 en Mairie de Pontcarré.

Fait à PONTCARRE, le 18 Octobre 2011

Le Président,

Mireille MUNCH.